
**COMPTE RENDU DE LA 5^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020
DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 28 JANVIER 2020 À 13 H 30, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Joselle Baril, Pierre Bilodeau-Déry, Hélène Chaput, Danielle Combes, Annick Cyr, Sonia Ducharme-Beausoleil, Ariel Franco, Marie-Pier Lagrange-Smith, Martine Lavallée, Éric Lavoie, Simon-Philippe Lebel, Nadine Marchi, Patricia Marsolais, France Perreault, Josianne Rey et Julie-Hélène Roy
Absence confirmée	:	Laurence D'Astous-Lepage
Invités	:	Charles Brochu-Blain, Benoit Brousseau, Chantale Gagné et Jean-Luc Trussart
Présidence d'assemblée	:	Caroline Otis
Secrétaire d'assemblée	:	Julie Bourgault

5.1 Identification et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 13 h 34.

5.2 Adoption de l'ordre du jour

CDEL200128-01

Sur une proposition de madame Danielle Combes, dûment appuyée par monsieur Ariel Franco, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

- 5.1 Identification et constatation du quorum
- 5.2 Adoption de l'ordre du jour
- 5.3 Adoption du compte rendu de la commission des études du 3 décembre 2019
- 5.4 Suivi du compte rendu de la commission des études du 3 décembre 2019
- 5.5 Avis au conseil d'établissement concernant les cadres de gestion de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)
Présenté par : Jean-Luc Trussart et Benoit Brousseau
 - 5.5.1 Cadre de référence sur les instances de concertation liées aux programmes et aux cheminements d'études
 - 5.5.2 Cadre de référence pour la modification d'une grille de cours
 - 5.5.3 Cadre de référence pour la gestion des programmes d'études

5.6 Avis au conseil d'établissement pour l'adoption du calendrier scolaire 2020-2021

Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil

5.7 Autres points

5.7.1 Formation sur la gouvernance (Julie-Hélène Roy)

5.7.2 Modification au calendrier scolaire 2019-2020 (Hélène Chaput)

5.7.3 Composition de la commission des études selon le règlement no 3 (Danielle Combes)

5.7.4 Pédagogie (Danielle Combes)

5.8 Information

5.8.1 Sciences humaines, profil Innovation sociale

5.8.2 Arts, lettres et communication, profil Création et communication numériques

5.9 Dépôt de document

5.9.1 Offres de cours complémentaires et de cours d'éducation physique pour 2020-2021

5.10 Prochaine rencontre : Mardi 10 mars à 13 h 30

5.11 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Adoption du compte rendu de la commission des études du 3 décembre 2019

Les corrections suivantes sont demandées :

- Au point 4.8, le deuxième paragraphe devrait se lire comme suit : « *Pour certains centres d'aide, des suivis sont effectués. Notamment, au centre d'aide en français écrit, lorsqu'un étudiant n'est pas jumelé, celui-ci reçoit un plan de travail élaboré afin de travailler ses lacunes de façon autonome. On rappelle aussi que l'aide ponctuelle des enseignants est également disponible. En ce sens, on encourage aussi les enseignants à faire des recommandations aux étudiants qui éprouvent des difficultés et à ne pas hésiter à proposer les services des centres d'aide. Les membres soulignent toutefois qu'il est important de se pencher sur la problématique, afin d'identifier des solutions pour répondre à un plus grand nombre d'étudiants qui a besoin d'aide.* »
- Au point 4.9 : au deuxième paragraphe, changer le mot « intervenants » par « enseignants ».

CDEL200128-02

Sur une proposition de madame Danielle Combes, dûment appuyée par madame Joselle Baril, il est résolu d'adopter le compte rendu modifié de la réunion du 3 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 Suivi du compte rendu de la commission des études du 3 décembre 2019

Madame Caroline Otis effectue les suivis, notamment :

- Concernant la luminothérapie, des lampes ont été intégrées aux demandes MAOB 2020-2021.
- Madame Carine Perron travaille sur la possibilité d'organiser des midis-causeries afin d'informer la communauté sur les activités du CERESO.
- Madame Josianne Rey indique que plus de 110 personnes étaient présentes à la journée pédagogique du 16 janvier dernier inhérente à la *Politique sur les violences à caractère sexuel*. Selon le sondage qui a été réalisé auprès des participants, 75% d'entre eux ont été satisfaits de la formation offerte. Les membres du personnel absents seront invités à des formations de reprise. Afin de former les étudiants, des capsules seront disponibles sur la plateforme MOODLE.
- Les membres ont reçu par courriel le lien pour accéder au matériel afférent au projet STEP pour Techniques juridiques suite à la présentation de madame Susan Meier.
- Un lien pour se procurer le manuel de référence à propos des normes de présentation a été envoyé aux membres par courriel.

5.5 Avis au conseil d'établissement concernant les cadres de gestion de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

Présenté par : Jean-Luc Trussart et Benoit Brousseau

Les trois cadres de référence ont été transmis aux membres avec la convocation.

Depuis 1993, en vertu du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), les collèges se sont vu confier par le ministère de l'Éducation du Québec des responsabilités relatives au développement, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et à l'attestation d'études collégiales (AEC).

L'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) prescrit que : « *Le Collège adopte, après consultation de la commission des études, une politique institutionnelle d'évaluation relative aux programmes et s'assure de son application* ».

La révision de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études* (PIGeP) a proposé de passer d'une évaluation cyclique des programmes d'études à une évaluation en continu, principe selon lequel tous les programmes sont partiellement évalués chaque année. Il a également proposé qu'une évaluation complète soit tout de même possible dans les cas où la commission des études et/ou la direction jugent qu'il est nécessaire de le faire pour un programme donné, conformément aux exigences de la CEEC. Cette approche veut assurer une mise en œuvre plus appuyée de la mission des comités de programme, tel que prévu à la convention collective des enseignantes et des enseignants, et qui consiste notamment à participer au développement, à l'implantation et à l'évaluation du programme ainsi qu'à faire toute recommandation susceptible d'améliorer la qualité du programme.

Au terme des travaux de révision de la PIGeP, il a été décidé que la politique se concentrerait sur sa mission première, soit l'évaluation des programmes. Une *politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) a ainsi été adoptée le 29 mai 2019 par le conseil d'établissement. Il a également été décidé de développer des cadres de gestion des programmes d'études distincts de cette politique. Ces cadres permettent de donner un caractère pérenne à la PIEP et de conserver une plus grande souplesse dans la gestion des programmes d'études. Des cadres ont donc été développés pour la composition des

instances de concertation, pour la modification des grilles de cours et pour les travaux de gestion des programmes d'études.

En somme, les cadres de références constituent des mécanismes clés pour soutenir la PIEP, assurer la qualité de ses programmes d'études ainsi que le suivi.

5.5.1 Cadre de référence sur les instances de concertation liées aux programmes et aux cheminements d'études

Monsieur Jean-Luc Trussart présente ce dossier et explique les objectifs de celui-ci.

5.5.2 Cadre de référence pour la modification d'une grille de cours

Monsieur Jean-Luc Trussart présente ce projet de cadre de référence accompagné de Benoit Brousseau. On précise que le processus a été modifié pour rendre la procédure plus simple.

5.5.3 Cadre de référence pour la gestion des programmes d'études

Monsieur Jean-Luc Trussart présente ce dossier. Il fait part à l'assemblée de la plateforme web servant à suivre la réussite des étudiants au cours de la session pour chacun des programmes. À partir de celle-ci, il sera possible d'y annexer des documents relatifs aux programmes et permettre d'avoir l'information requise pour chaque département. Ceci facilitera le travail des coordonnateurs et des professionnels qui œuvrent auprès de la clientèle étudiante. Cette plateforme est présentement en développement et des tests sont en cours afin d'instaurer cette pratique dans notre milieu.

Aux termes des présentations, les membres rappellent qu'en décembre 2018, la commission des études avait formulé un avis favorable au conseil d'établissement pour l'adoption de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) sous réserve d'une discussion en CRT. Par conséquent, comme le suivi ne semble pas avoir été fait à ce sujet, il est convenu de reporter ce dossier à la prochaine assemblée.

Monsieur Brochu-Blain demande s'il est possible de recevoir à l'avance les modifications proposées à ces documents. Les membres sont en accord avec cette demande.

5.6 Avis au conseil d'établissement pour l'adoption du calendrier scolaire 2020-2021

Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil

La commission des études doit, selon le Règlement no 3, formuler un avis au conseil d'établissement concernant le calendrier scolaire.

Le projet de calendrier pour l'année scolaire 2020-2021 respecte le *Cadre général d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de L'Assomption*. Les sessions d'automne et d'hiver comptent chacune 82 jours répartis comme suit : 75 jours de cours, cinq jours d'examen ainsi que deux journées d'activités pédagogiques.

De plus, ledit calendrier est conforme à l'article 2.4 et tient compte du minimum de 12 jours ouvrables d'opérations d'intersession à la session d'hiver 2021. En conséquence, celle-ci débutera un lundi, soit le 18 janvier 2021.

Attendu la présentation de madame Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe au Service de l'organisation et du cheminement scolaires;

Attendu que le calendrier scolaire 2020-2021 a été déposé à la commission des études du 3 décembre 2019;

Attendu que le calendrier scolaire 2020-2021 respecte le Cadre général d'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de L'Assomption.

CDEL200128-03

Sur une proposition de madame Joselle Baril dûment appuyée par madame Nadine Marchi, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement concernant le calendrier scolaire pour l'année 2020-2021, sous réserve des modifications apportées dans le but de fixer une journée commune aux activités syndicales.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Otis indique qu'il se peut que le calendrier scolaire soit modifié afin d'identifier une journée commune sans cours à l'automne 2020 et à l'hiver 2021 et réservée aux activités syndicales des personnels de soutien et professionnels, et ce, pour les trois collèges constituants. Si tel est le cas, les membres de la commission des études en seront informés afin de formuler un nouvel avis au conseil d'établissement.

5.7 Autres points

5.7.1 Formation sur la gouvernance (Julie-Hélène Roy)

Madame Julie-Hélène Roy se demande si la formation sur la gouvernance leur sera offerte, comme indiqué lors d'une assemblée antérieure.

Madame Otis précise que la formation dispensée au conseil d'établissement concernait essentiellement les pratiques du conseil d'administration et du conseil d'établissement. Toutefois, elle validera si une formation adaptée pour les membres de la commission des études était disponible.

5.7.2 Modification au calendrier scolaire 2019-2020 (Hélène Chaput)

Madame Hélène Chaput questionne la possibilité de déplacer la journée de travail personnel prévue le mardi 19 mai au mercredi 20 mai, juste avant la période des examens.

Cette modification est acceptée et le calendrier scolaire révisé sera diffusé.

5.7.3 Composition de la commission des études selon le règlement no 3 (Danielle Combes)

En lien avec le règlement no 3 concernant la composition de la commission des études, madame Caroline Otis annonce que monsieur Charles Brochu-Blain, directeur adjoint au Service des programmes techniques et du développement pédagogique, sera nommé lors du prochain conseil d'administration, pour siéger à la commission des études, et ce, en remplacement de madame Sonia Ducharme Beausoleil.

5.7.4 Pédagogie (Danielle Combes)

Madame Danielle Combes soulève le fait qu'il y ait peu de place pour discuter de dossiers pédagogiques lors des assemblées de la commission des études. Elle cite en exemple le dossier de la cote R. Il est suggéré de planifier un moment durant les rencontres pour favoriser les échanges à ce propos. Ces discussions pourraient se faire en comité plénier ou à un moment réservé à la fin de la réunion. Madame Otis indique qu'un point de discussion pédagogique sera dorénavant prévu à l'ordre du jour des prochaines réunions.

5.8 Information

5.8.1 Sciences humaines, profil Innovation sociale

5.8.2 Arts, lettres et communication, profil Création et communication numériques

Madame Otis informe les membres que les départements de Sciences humaines et d'Arts, lettres et communication ont été rencontrés en début d'année afin de discuter de la suspension des profils Innovation sociale et de Création et communication numériques l'an dernier. Elle leur a fait part des cibles à atteindre pour l'automne 2020 afin de ne pas renchérir la surembauche et de parvenir à l'équilibre budgétaire dans chacun des profils.

Pour réussir à atteindre ces cibles, des actions ont été entreprises par le Service des communications afin de promouvoir ceux-ci. On souligne également que deux enseignants ont été libérés dans chacun des profils à cet effet.

Les membres expriment leur inquiétude sur différents points face à la possibilité de suspension desdits profils à l'automne 2020. Ils craignent les dommages causés au Cégep si ceux-ci sont une fois de plus suspendus, alors que l'information véhiculée est qu'ils seraient offerts à l'automne prochain.

En résumé, les membres souhaitent que tout soit mis en œuvre afin de ne pas suspendre de nouveau ces profils et on invite la direction à réfléchir aux dommages humains et non seulement au déficit que pourraient engendrer ces suspensions.

5.9 Dépôt de document

5.9.1 Offres de cours complémentaires et de cours d'éducation physique pour 2020-2021

Les documents ont été transmis aux membres avec la convocation.

Certaines vérifications et corrections sont demandées. La version révisée sera soumise au conseil d'établissement.

5.10 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 10 mars 2020 à 13 h 30.

5.11 Levée de l'assemblée

La séance est levée à 15 h 50.

Madame Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/jb